



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

AVIS DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mercredi 4 juillet 2018 à 19 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

191, route 138:

La demande vise à autoriser le remplacement de la clôture du centre jardin en cour latérale gauche avec une hauteur totale de 2,45 m au lieu de 2 m maximum comme l'exige le Règlement de zonage n° 480-85.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Ce 13 juin 2018

Le greffier,
Daniel Martineau, notaire
www.ville.st-augustin.qc.ca